



**COMMUNE DE BAGNES**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30  
CH-1934 LE CHÂBLE

# CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

## PLENUM DU 29.09.2014

### PROCES-VERBAL N° 4

Lieu : Aula du C.O. - Châble  
Heure : 19 h<sup>30</sup>

Bureau du CG: Mélanie Mento, *présidente*  
Nicolas Jost, *secrétaire*  
Rodolphe Perreten, *vice-président*

Secrétariat : Léonard Fellay

## ORDRE DU JOUR

### 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

### 02. Approbation / modification de l'ordre du jour

### 03. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil général du 16.06.2014

### 04. Décisions

- 01 Crédit complémentaire - Gare de Médran CHF 70'000.-
- 02 Finances communales : ligne de crédit de CHF 25 millions

### 05. Information - présentation

- 01 Dossier rénovation Centre sportif
  - Présentation générale – crédit d'engagement
  - Options retenues
  - Planification financière
  - Délais d'exécution

Postulats :

- 02 Intégration de critères de développement durable dans les marchés publics
- 03 Valorisation de l'abbaye et de ses environs
- 04 Réaménagement de la place centrale du Châble et la création d'une zone de rencontre

### 06. Divers

- 01 Dossier Curala
- 02 Centre médical

## PROCES-VERBAL

En raison d'un retard annoncé de la présidente du CG, c'est au vice-président, M. Rodolphe Perreten, que revient l'honneur de présider cette séance plénière. Il souhaite donc la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, ainsi qu'au représentant de la presse.

### 1. Contrôle des présences

41 conseillers généraux présents, 3 excusés et 1 absent.

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Damien Maret et Marc Carroz.

### 2. Approbation / modification de l'ordre du jour

### 3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général du 02.06.2014 et 16.06.2014

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Les PV sont acceptés à l'unanimité.

### 4. Décisions

#### **01 Crédit complémentaire - Gare de Médran CHF 70'000.-**

Norbert Fellay donne le détail de ce crédit complémentaire :

CHF 8'000.- pour le service électrique (nouvelles canalisations et une chambre de tirage)

CHF 32'000.- pour le service des eaux nouvelle conduite et des bornes hydrantes

CHF 30'000.- pour le service d'assainissement canalisation des eaux usées et des eaux claires

#### **Le Conseil général accepte le crédit complémentaire – Gare de Médran à l'unanimité**

#### **02 Finances communales : ligne de crédit de CHF 25 millions**

Jérôme Maret informe que jusqu'à fin août 2014, la commune a fait face à ses obligations avec son fond de roulement ordinaire par contre, à fin novembre une grosse tranche de paiement est prévue avec la péréquation financière. La Commune devra recourir à l'emprunt. Les conditions d'emprunt à long terme sont particulièrement favorables. Les établissements de prêts demandent une décision formelle.

Question de Jacques Bertuchoz :

La demande d'emprunt est-elle judicieuse, alors que les déficits sont chroniques depuis plusieurs années ?

Eloi est bien conscient qu'une ligne de crédit de 25 millions est une somme importante. Pourquoi est-elle proposée aujourd'hui ?

- premièrement parce que les conditions d'emprunt sont extrêmement favorables, particulièrement pour les collectivités publiques.
- deuxième aspect, dans sa planification financière la Commune va devoir s'endetter jusqu'à environ 80 millions, mais une Commune comme Bagnes peut tout à fait y faire face.
- troisième aspect, nous sommes obligés de continuer d'investir, en tenant compte des perspectives futures, afin d'offrir des infrastructures de qualité supérieure pour nos hôtes.
- Le montant total ne sera pas dépensé dans l'immédiat, mais il faut profiter de la bonne situation actuelle des marchés financiers.

François Corthay complète le propos d'Eloi en précisant que depuis deux ans la Commune est en rupture de liquidités, donc elle s'endette pour faire face à ses factures. Afin d'éviter de prélever sur le compte courant, la Commune a la possibilité d'emprunter à des conditions extraordinaires. Cette ligne de crédit sert à se pourvoir d'un outil financier optimal pour faire face aux besoins de liquidités de la Commune.

Julien Vaudan confirme que les conditions actuelles d'emprunt ne sont pas dangereuses pour la Commune. Toutefois, le montant total doit-il être débloqué en une ou plusieurs fois ?

François et Jérôme spécifient que tout n'est pas encore décidé, mais qu'au vu des conditions actuelles, il est probable que l'emprunt se fasse en une fois.

La Commission de Gestion met l'accent sur un point important qui sera la communication autour de cette ligne de crédit envers la population, en spécifiant qu'il n'y aura pas d'impact fiscal découlant de cet emprunt. Ainsi, un préavis positif est donné par la commission de Gestion dans sa majorité.

**Le ligne de crédit de CHF 25 millions est acceptée par 35 oui, 4 non et 2 abstentions**

## **5. Informations - présentations**

### **01 Dossier rénovation Centre sportif**

Eric Fumaux rappelle que le projet a été mis à l'enquête en trois phases :

La première avec un bâtiment omnisports à l'arrière du Centre Sportif actuel. Le projet initial comprenait 2 courts de tennis, un mur de grimpe, 2 squash ainsi que deux vestiaires. Afin de réduire les coûts, il a fallu repenser le projet.

Il a été décidé de réduire la hauteur de la salle qui comprendra un court de tennis avec une surface privilégiant la pratique du tennis tout en permettant toutefois de pratiquer un autre sport au besoin, 1 partie salle multi-sports, un mur de grimpe de haut-niveau, 2 squashes sur les étages supérieurs, un espace pour du rangement, ainsi qu'un hall d'entrée espace « cafétaria-bar ». En extérieur, 5 courts de tennis seront créés. Une étude a été menée pour couvrir deux courts de tennis pour la saison hivernal. La chaleur dégagée par Gecal et le refroidissement de la patinoire pourrait être utilisées, afin de chauffer les bulles de tennis.

La deuxième partie comprend le wellness-détente et les toboggans. Actuellement le projet n'a pas été réétudié, ce sera le prochain job.

La dernière phase est la partie curling. Cette phase est aujourd'hui suspendue.

La commission a demandé de sortir la partie Gecal du projet. Cette partie sera assumée par Gecal directement tant en investissement qu'en gestion.

Voici quelques chiffres :

Le montant alloué par le CG pour le projet est de CHF 44'800'000 (non compris taxes communales, réserves et équipement pour 3.6 millions)

Le projet présenté se monte à :

17 millions pour la salle omnisport,

22 millions pour la partie fitness-wellness, espace ludique, reprise piscine extérieure et aménagements extérieurs,

6.6 millions pour la halle de curling.

Total 48.538 millions + 3.6 millions ce qui portait le projet à 52 millions.

L'exécutif refusant de revenir sur le montant global maximal du projet, le dossier a été bloqué dans sa phase de démarrage, afin de faire entrer le projet dans le budget. Dans un premier temps, il a été décidé de supprimer le curling. Grâce à des économies conjoncturelles, le coût total du projet a été ramené à 41.2 millions.

Le démarrage a été validé en mai 2014 pour la première phase à 17 millions.

Le contrat de garantie des coûts Keytec a été résilié de même que l'assistant du maître de l'ouvrage. Un nouveau contrat avec le bureau Comina a été signé.

Tout a été mis en œuvre pour tenter de garantir aux entreprises locales d'emporter les différentes adjudications des travaux tout en étant en conformité avec la loi sur les marchés publics. La phase 1 est dans la finalisation des soumissions, la livraison est prévue en juin 2016.

La prochaine étape sera la validation de la phase 2 (corrections si nécessaires) et l'établissement d'un business plan. Afin de dynamiser l'exploitation la commission a demandé d'étudier l'implantation d'un hôtel dans la partie avale du centre sportif dans une zone d'intérêt publique.

Julien Vaudan demande ce qu'il en est par rapport aux anciens contrats et aux travaux qui ont déjà démarrés. Y'a-t-il un risque juridique de débiter les travaux avec les anciens contrats ? Eric répond clairement que non.

Dominique Zuchuat demande s'il y aura une participation cantonale sur la mise à jour du torrent dans la partie piscine extérieure évaluée à 1.8 millions ? Selon Eric, la participation cantonale sera de l'ordre de 30%, mais ne sait pas si le montant a déjà été déduit.

Concernant le chantier, Philippe Bruchez, architecte en charge de la surveillance du chantier, donne des précisions quant au déroulement des travaux. La fouille devrait être terminée à fin novembre. La difficulté principale fut la mise en place du chantier avec tous les accès au Centre sportif actuel à repenser.

**Postulats :**

## **02 Intégration de critères de développement durable dans les marchés publics**

Le président Eloi Rossier rappelle la définition du marché public et précise les types de marchés publics, ainsi que les objectifs poursuivis et les critères de sélections de ceux-ci.

Le postulat demandait d'intégrer des critères de développement durable dans les marchés publics en modifiant les critères d'adjudication de manière à permettre aux soumissionnaires de favoriser les actions environnementales de même que des actions sociales, telles que la formation ou la sécurité au travail. Eloi précise que la Loi et l'Ordonnance cantonales sur les marchés publics sont extrêmement précises et ne laissent aucune marge de manœuvre au droit communal. Il n'est pas possible d'élaborer un règlement communal s'écartant des principes et règles du droit cantonal.

Les critères de développement durable peuvent déjà, dans le droit actuel, être intégrés aux critères d'adjudication souhaités par les postulants dans les appels d'offres communaux, de même que les actions sociales, comme la formation, la formation continue, la relève, la sécurité au travail ou encore l'intégration des personnes fragilisées.

Le Conseil communal a comme priorité de préserver les emplois dans notre Commune, qui plus est dans le contexte économique actuel, tout en étant tenu de respecter les critères sur les marchés publics.

L'utilisation trop importante des critères de Développement durable (actions environnementales et sociales) peut toutefois avoir un effet extrêmement pervers. En effet, dans la réalité, il risque de pénaliser nos petites et moyennes entreprises au détriment des grandes entreprises de l'extérieur qui sont toutes très bien équipées et structurées sur ce plan.

En conclusion le conseil communal a décidé de ne pas donner suite au postulat, étant donné que la majorité des critères d'adjudications évoqués sont déjà possibles dans le contexte légal actuel.

### **03 Valorisation de l'abbaye et de ses environs**

Rappel est fait qu'actuellement, le bâtiment et les terrains voisins sont propriétés de la Fondation de l'Abbaye et de la Commune de Bagnes. La Fondation de l'Abbaye possède l'étage, la grange, une partie des caves et la plupart des terrains environnants. La Commune possède le rez, une partie des caves, le jardin méridional et, en co-propriété, le jardin oriental.

Réponses aux requêtes :

#### **1. Acquisition des parties du bâtiment n'appartenant pas à la commune :**

Actuellement, l'acquisition du bâtiment n'est pas envisageable, La Fondation de l'Abbaye est propriétaire de ces parties de l'immeuble. Selon ses statuts, cet immeuble est inaliénable.

#### **2. De faire abattre les arbres situés hors de l'enceinte, à l'arrière et en aval de la bâtisse :**

Cette requête a été analysée. La végétation entourant le bâtiment doit être étudiée sous deux aspects :

- Menace sur le bâti : risque de déracinement, pénétration des racines dans les murs.
- Aveuglement de l'édifice.

Une majeure partie des arbres évoqués par les signataires du postulat se situent sur les propriétés de la Fondation. Il faut également relever le fait qu'une partie de ces espaces boisés ont été voulus par Maurice Chappaz, il faut donc tenir compte de l'esprit de l'écrivain.

Toutefois, un plan de coupe sera proposé à la Fondation lors de sa prochaine séance.

#### **3. D'entreprendre une réfection complète et appropriée du mur d'enceinte :**

Des devis ont été demandés.

#### **4. Effectuer les démarches nécessaires à la réparation des trottoirs du pont :**

Ce point relève de l'Etat du Valais. Les Travaux publics suivent ce dossier.

## **5. Créer un musée permanent sur l'écrivain Maurice Chappaz et sur l'histoire de l'Abbaye :**

La création d'un musée permanent coûte très cher. Il n'est donc pas à l'ordre du jour d'augmenter les budgets pour les musées.

## **6. Effectuer tous travaux nécessaires à l'embellissement du site ainsi qu'à son entretien (barrière du pont, entretien du parc, etc.)**

Comme mentionné plus haut, ces éléments feront l'objet d'une discussion générale avec la Fondation.

Au vu de tout ce qui précède, force est de constater qu'il est actuellement difficile d'entreprendre quoi que ce soit, mais la volonté communale est d'entretenir de bonnes relations avec la Fondation, afin de pouvoir peut-être un jour trouver un accord pour valoriser cette bâtisse.

### **04 Réaménagement de la place centrale du Châble et la création d'une zone de rencontre**

Jean-Daniel Gay-des-Combes explique qu'à ce jour, deux réunions ont déjà eu lieu avec les signataires du postulat.

La première a permis de définir l'emprise de la requalification :

- soit du pont du Châble au carrefour de la nouvelle déviation pour Bruson,
- cerner l'ensemble des propositions,
- prévoir la méthode de suivi du dossier,
- définir l'esquisse du cahier des charges, Pont du Châble, Abbaye, Place Louis Bircher, Parking du Poids Public, Place du Châble, Parking du Pré de la Cure, Amont de la route.

La deuxième réunion a permis :

- d'approuver le cahier des charges
- définir le cheminement de la suite du dossier

Afin de trouver une unité sur l'ensemble de la zone, un « appel à idées » sera mis en place et ainsi éviter de passer par un « concours », très contraignant

Sur invitation, environ 5 groupes seront appelés à réfléchir sur ce projet. Un jury analysera les dossiers, il aura la possibilité de fusionner plusieurs bonnes idées. Un ingénieur sera nommé et la requalification pourra commencer secteur par secteur.

La déviation pour Bruson, sera terminée à fin novembre, le rond point vers Paul Maret, y compris. Les négociations avec l'Etat, sont en cours afin d'échanger ces deux tronçons.

## **06. Divers**

### **01 Dossier Curala**

Le projet de la gare TMR a été déposé à l'enquête publique. Ce projet concerne 3 partenaires principaux, soit TMR, Téléverbier et la Commune. L'aménagement du site a fait l'objet d'une étude globale entre les différents partenaires.

L'objectif est de réaliser la gare d'ici 2016 – 2017.

L'état d'avancement des contacts avec les investisseurs est dans une phase d'analyse des business plans remis par ceux-ci. La Commune veut des garanties de la part du groupe d'investisseurs ; si celles-ci ne sont pas données, un appel à investisseur sera fait en fin d'année. Le but est de créer une partie hôtelière, une partie commerciale et une partie transport et parking.

Le projet de gare est estimé à 25 millions avec un financement de la Confédération et du Canton à hauteur de 9 millions. TMR a fait appel à la Commune pour un financement à hauteur de 9 millions et il reste le solde à financer.

Jacques Bertuchoz s'interroge sur les 9 millions qui seraient octroyés à TMR par la Commune ?

Une participation de la Commune a toujours été demandée dans cet ordre de grandeur. Qui plus est, cette construction permettra une revalorisation du site avec de nouveaux espaces disponibles.

Mélanie Mento précise que les installations du site doivent être renouvelées. La rénovation à l'identique est estimée à 6 millions. L'OFT et le Canton ont accepté de participer à hauteur de 10 millions.

Eric Fumeaux ne comprend pas que le Canton ne s'implique pas plus dans ce gros de projet de développement touristique.

Téléverbier ne participe pas beaucoup au projet actuellement. Toutefois, l'entreprise possède des terrains alentours qui devront être mis à disposition sous conditions.

Bertrand Vaudan demande comment financer le solde de la gare, soit 7-8 millions ?

La Commune est actuellement le partenaire privilégié afin de faire une proposition globale de financement, soit les 9 millions et aussi le solde. Au besoin, TMR ouvrira à d'autres investisseurs.

Une étude a également été faite de positionner l'école de Villette dans cette zone. Mais aucune décision n'a été prise à ce jour.

## **02 Centre médical**

Eloi Rossier informe que le projet de Verbier progresse et qu'un dossier pour deux médecins au Châble a été déposé. Il sera étudié comme il se doit. Les médecins ont visités les locaux qui les satisfont pleinement.

Elisabeth Lehner donne une explication sur le centre médical de Verbier. Les médecins ont donné leur accord pour travailler sous le même toit. Divers sites sont étudiés, les locaux actuels des Arcades (propriété de la Commune), les locaux du magasin PAM, toujours aux Arcades et des locaux au centre de la station. Les médecins Popescu et El Gahoui collaboreront avec des spécialistes qui se déplaceront sur site.

Une séance est en cours avec l'OCVS, afin de mettre à plat des soucis relatifs à notre région et d'améliorer la collaboration entre les médecins et l'OCVS.

Jacques Bertuchoz demande jusqu'où la Commune veut aller dans l'aménagement du centre de Verbier, murs nus ou équipés (en cas d'acquisition de nouveaux locaux) ?

Eloi précise que la Commune fera l'investissement pour l'équipement des locaux, toutefois les appareils médicaux seront à la charge des médecins.

La problématique des ambulances est toujours d'actualité. Pour les gardes de nuit, une discussion est en cours avec le véhicule de transport de blessés de Téléverbier. Mélanie Mento évoque la problématique d'utiliser un tel véhicule, qui n'est pas équipé comme une ambulance, en cas de problème de santé lors du transport du blessé.

L'Etat du Valais ne devrait toutefois pas fournir une ambulance pour l'Entremont pour 2015. Rendez-vous a été sollicité auprès de Mme Weber-Kalbermatten.

L'objectif du Conseil Communal est d'aboutir à un service de qualité pour Verbier. Le Dr El Gahoui a repris le cabinet des Arcades et, selon les premiers des échos, réalise un travail de qualité, ce qui est extrêmement réjouissant.

La Commune se donne le temps de faire les bons choix, bien que la situation soit pressante.

### **03 Divers**

- Les sociétés de remontées mécaniques sont tombées d'accord pour les 4 Vallées.
- Des garnements ont tenté de mettre le feu à l'abri de Charançon.
- La Commune a reçu les documents demandés à l'Etat du Valais concernant la LAT. Ceux-ci seront donc étudiés comme il se doit ; un bureau spécialisé sera certainement mandaté pour le faire. La Commune de Bagnes semble dans une bonne situation concernant la mise en application de cette loi, ce qui réjouit le président.
- Un gros débat est en cours concernant la suppression de passages piétons dans la Commune. La Commune sera consultée pour les repositionner.
- Divers rendez-vous avec les conseillers d'Etat ont été sollicités afin d'exprimer les soucis de la Commune de Bagnes. L'impression est que le Canton n'en fait pas assez pour notre commune... au besoin, il faudra se déplacer jusqu'à Berne pour rencontrer un conseiller fédéral.
- L'agent du commerce a actuellement beaucoup de travail, notamment face au danger de l'établissement d'une économie parallèle, par des entreprises hors Suisse, qui ne respectent pas les conditions de travail et parfois même la dignité humaine. Eloi précise tous les autres domaines pour lequel il a été engagé et qu'il travaille de manière tout à fait satisfaisante.
- Vincent Michellod mentionne que la station de Verbier a obtenu le prix de la station qui a le mieux évolué au cours de ces 20 dernières années.

Clôture de la séance à 23h00

**Le secrétaire**

Léonard Fellay



**Pour le Conseil Général**

Mélanie Mento  
Présidente du CG



Nicolas Jost  
Secrétaire du CG

